

Taux d'imposition des taxes directes locales – Exercice 2017.

Maintien des taux des trois taxes par rapport à l'exercice 2016.

Taxes	Taux 2016	Taux 2017
Taxe d'habitation	19,08 %	19,08 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	23,27%	23,27%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	66,50%	66,50%

Finances

Comptes de gestion et administratif 2016
Affectation du résultat
Budget primitif 2017
Subventions aux associations



Voir bulletin spécial finances 2016
distribué en mai

Tableau des effectifs. NE PAS EN PARLER

Tarifs des cavurnes.

Concessions	Tarifs pour 30 ans (en €)	Tarifs pour 50 ans (en €)
Terrain pour caveau	89	144
Case au columbarium	938	1304
Terrain pour caverne	70	112
Cavurnes (case + terrain)	938	1304

Indemnité horaire pour travaux supplémentaires.

Les agents titulaires et non titulaires à temps complet, temps partiel et temps non complet peuvent être amenés à effectuer des heures *supplémentaires* (pour les agents à temps complet) et *complémentaires* (pour les agents à temps non complet), en raison des nécessités de service et à la demande du Maire ou du chef de service.

Le nombre d'heures *supplémentaires* réalisées par chaque agent à temps complet ne pourra excéder 25 heures par mois. Ces heures seront rémunérées par les indemnités horaires, pour travaux supplémentaires prévues par le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002, aux taux fixés par ce décret.

Le nombre d'heures *supplémentaires* réalisées par chaque agent à temps partiel ne pourra excéder un nombre égal au produit de la quotité de travail à temps partiel par 25 heures. Ces heures supplémentaires seront rémunérées par les indemnités horaires, pour travaux supplémentaires prévues par le décret n°2004-777 du 29 juillet 2004.

Le nombre d'heures *complémentaires* effectuées par chaque agent à temps non complet ne pourra conduire au dépassement de 35 heures par semaine. Les heures effectuées au-delà de 35 heures par semaine relèveront du régime des heures supplémentaires.

Ces heures complémentaires seront rémunérées sur la base du traitement habituel de l'agent.

Questions diverses.

- Une réunion CCAS s'est tenue le 6/4/2017 : 93 % du budget est utilisé pour le chantier d'insertion et 95 % de cette somme sont attribués à la masse salariale, de ce même chantier.
 - Une subvention de 29 738,59 € a été attribuée au CCAS, pour équilibrer le budget (partie des salaires à prendre en compte par la commune).
 - Mutuelle solidaire : un courrier sera fait aux 60 familles ayant répondu à l'enquête. Six mutuelles ont été retenues. Nous attendons, pour deux d'entre elles, des compléments d'informations pour finaliser notre sélection. Vu la complexité du dossier et le nombre de communes intéressées, il aurait été intéressant que la CAD coordonne toutes les demandes. M. SEGOND précise que la CAD n'a pas la compétence en ce domaine.
 - Aide alimentaire : 27 familles sont actuellement aidées.

 - Le compte rendu du diagnostic éclairage public est parvenu. Une subvention de 32 259 € a été obtenue (60 % sur la base d'une dépense de 55 000 €). Il s'avère que nous aurions pu prétendre à 60 % sur la base d'une dépense à 77 000 €.
 - Lotissement du Club des Marques : pour la vente du terrain, EPF propose 765 000 € - les résultats seront communiqués le 25/4/2017 à EUROPEAN HOMES. Ce dernier souhaite une diminution du prix à 450 000 €. EPF n'y est pas opposé. Mi-mai, un accord sera pris. Une promesse de vente est envisageable pour juillet 2017. En octobre 2017, il peut être envisagé le dépôt du permis de construire. Les travaux pourraient alors démarrer en milieu d'année 2018.
- Une délibération est prévue pour la fin de l'année 2017. Le programme n'a pas changé : 24 maisons « Iris », 10 maisons « Clématite » et 24 logements intermédiaires locatifs.
- Lotissement du Corps Saint : en fin de semaine dernière, M. LABARE n'avait encore fait aucune proposition à M. TANCHON.
 - Rencontre avec les agriculteurs le 5/4/2017 : la redistribution des terres se fera après un calcul des surfaces des terres appartenant à la Commune, mises à disposition, avec une surface équitable pour chacun. Une proposition leur sera faite avant d'établir les baux.

 - Un élu de la CCCO (communauté de communes Cœur d'Ostrevent), Julien QUENNESSON, a obtenu le poste de vice-président du SCOT.
 - Le PLU de Faumont a été approuvé par le SCOT. Pour les dix années à venir, il est prévu une progression démographique de 21 % (131 logements supplémentaires).

 - Le SMTD (syndicat mixte des transports du douaisis) prévoit deux ouvertures de lignes :
Place Charles de Gaulle vers Hôpital et Gayant expo vers musée ARKEOS.